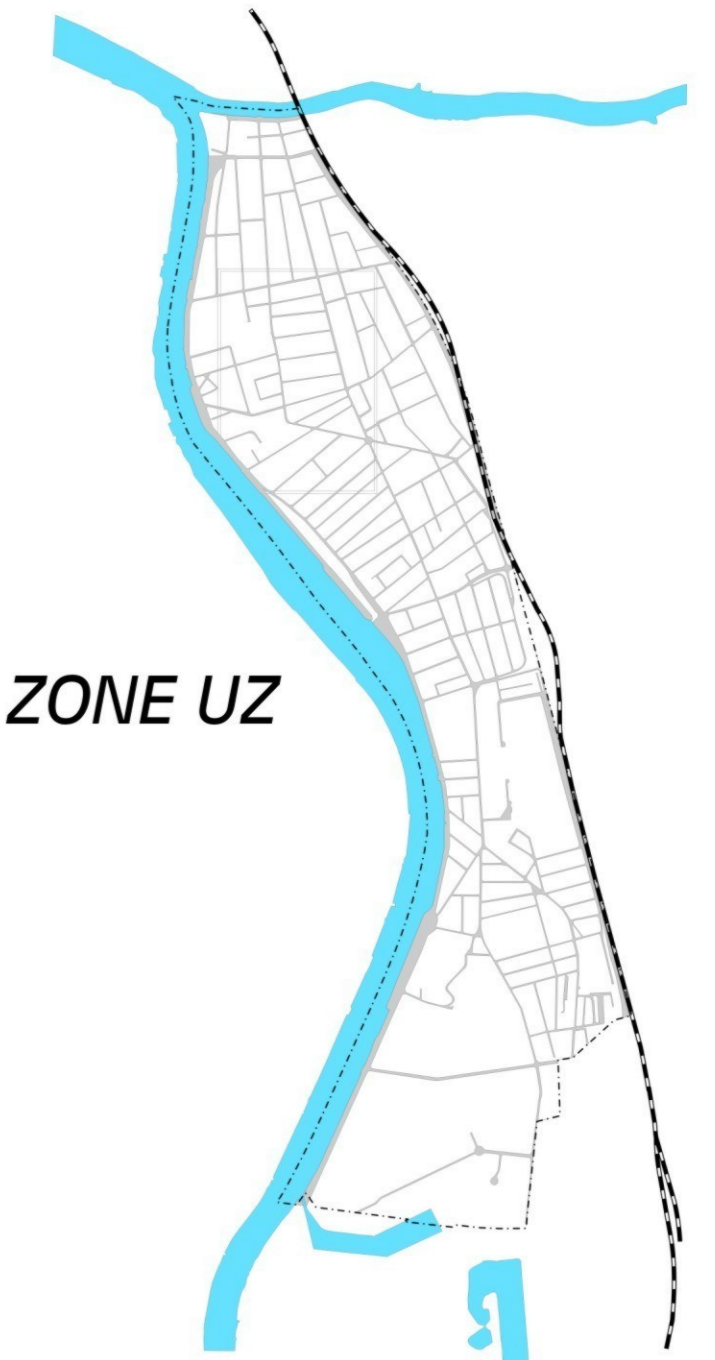


PLAN LOCAL D'URBANISME

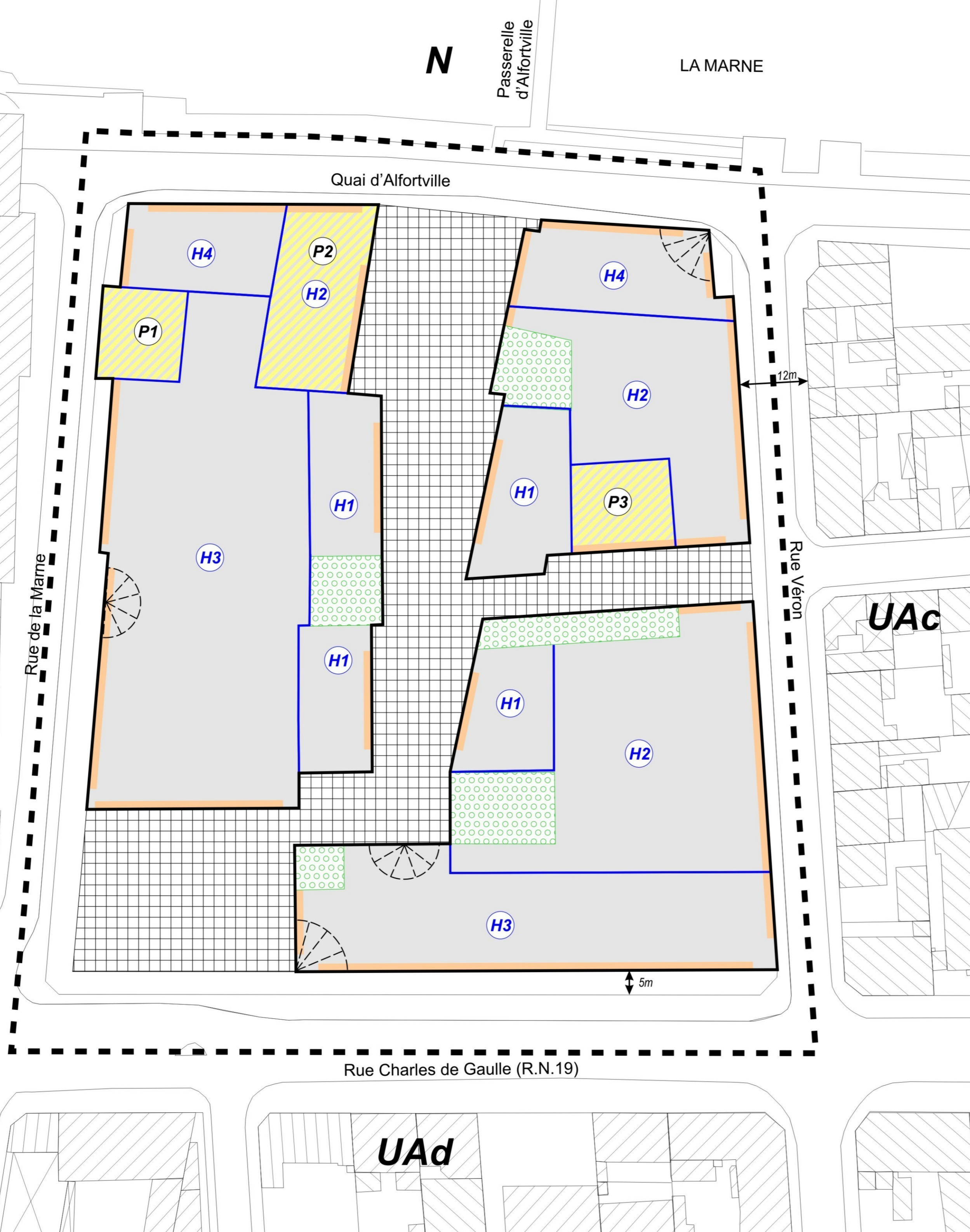
**PLAN N°3-3
PLAN DE DETAIL DE LA ZONE UZ**

Approuvé le : 12 février 2009

Echelle : 1/500e



SCU
RE



LÉGENDE

- Limite de la zone UZ
- Emprise maximale des constructions
- Terrain sur lequel le bâti est conservé
- Alignement des constructions
- Limite des plages des hauteurs maximales de constructions.
(Cette limite s'apprécie à 50cm de part et d'autre du trait figurant sur le plan)
- Traitement architectural particulier
- Espace privé non constructible (sauf parking en sous-sol)
- Espace public à dominante piétonne (parking en sous-sol autorisé)

	H1	H2	H3	H4
Hauteur maximale de façade	16 m	19 m	25 m	27 m
Hauteur plafond	19 m	22 m	29 m	30 m
Nombre maximum de niveaux pour constructions à destination d'habitation	R+4	R+5	R+7	R+8